







6.7) toute manœuvre déloyale (action ou omission), qu'elle soit ou non pénalement incriminée, destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments ou à surprendre ou vicier son consentement, contourner des obligations légales ou réglementaires afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

**Article 24. Election de domicile**

Pour l'exécution des présentes les Parties conviennent de s'adresser toute correspondance à leur siège social respectif.

**Article 25. Application et opposabilité des CGV**

Le Contrat constitue l'accord intégral entre les Parties, et s'applique à l'exclusion de tout autre document contractuel.

Toute clause contraire invoquée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à Cdiscount Advertising, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de Cdiscount Advertising.

Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de signature de l'Ordre d'insertion par le Client.

Cdiscount Advertising se réserve la possibilité de modifier ses CGV à tout moment. Les nouvelles CGV seront, préalablement à la réalisation des Services commandés à Cdiscount Advertising, portées à la connaissance du Client. Le Client est libre d'accepter les nouvelles CGV ou de résilier les présentes en cas de modifications substantielles entraînant notamment une augmentation des tarifs ou une modification des Services qui y sont inclus.

**Article 26. Hiérarchie des documents contractuels**

Lorsque le Client est un Vendeur, les présentes CGV complètent les CGMAD.

La présente relation contractuelle entre Cdiscount Advertising et le Client est régie par les documents suivants, présentés par ordre décroissant de prévalence :

- Les CGMAD, si applicable ;
- L'Ordre d'Insertion ;
- Les présentes CGV.

Il est précisé que lorsque le Client utilise la Plateforme pour la gestion de ses Campagnes faisant l'objet d'un Ordre d'insertion, les Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme, disponibles sur celle-ci, sont réputées acceptées par le Client. Seules les présentes CGV seront applicables audit Ordre d'Insertion, à l'exclusion des CGV présentes sur la Plateforme.

**Article 27. Loi applicable et attribution de compétence**

LES PRÉSENTES CGV ET TOUT ORDRE D'INSERTION Y AFFÉRENT SONT SOUMIS A LA LEGISLATION FRANÇAISE. IL EN EST AINSI POUR LES REGLES DE FOND ET LES REGLES DE FORME ET CE, NONOBTANT LES LIEUX D'EXECUTION DES OBLIGATIONS SUBSTANTIELLES OU ACCESSOIRES. EN CAS DE LITIGE, COMPETENCE EXPRESSE EST ATTRIBUEE AU TRIBUNAL COMPETENT DE BORDEAUX, NONOBTANT PLURALITE DE DEFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, MEME POUR LES PROCEDURES D'URGENCE OU POUR LES PROCEDURES CONSERVATOIRES, EN REFERE OU PAR REQUETE.







It is specified that when the Customer uses the Platform to manage Campaigns that are the subject of an Inclusion Order, the General Terms and Conditions of Use of the Platform, which are available on the Platform, are deemed accepted by the Customer. Only these GTCs shall apply to such Inclusion Order, to the exclusion of the GTCs included on the Platform.

**Article 27. Applicable law and jurisdiction**

THESE GTCs AND ANY RELATED INCLUSION ORDER ARE SUBJECT TO FRENCH LAW, BOTH AS TO SUBSTANTIVE RULES AND RULES RELATING TO FORM, NOTWITHSTANDING THE PLACE OF THE PERFORMANCE OF SUBSTANTIVE OR ANCILLARY OBLIGATIONS. IN THE EVENT OF A DISPUTE, JURISDICTION IS EXPRESSLY ASSIGNED TO THE COMPETENT COURT OF BORDEAUX, NOTWITHSTANDING MULTIPLE DEFENDANTS OR THE INTRODUCTION OF THIRD PARTIES (*APPEL EN GARANTIE*), EVEN IN CONNECTION WITH EMERGENCY PROCEEDINGS OR FOR PROTECTIVE PROCEDURES, IN SUMMARY OR EX PARTE PROCEEDINGS.